

BULLETIN D'ADHÉSION 2023, MEMBRE CITOYEN



VOS INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

CONTACT PRINCIPAL :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

AUTRE(S) CONTACT(S) MAIL

NOM DE LA PERSONNE MORALE :

NOM COMMERCIAL (si différent de celui de la personne morale) :

ADRESSE POSTALE :

ACTIVITÉ PRINCIPALE

ADHÉSION

Je souhaite adhérer à l'association REPÈRE Méditerranée

COTISATION 2023 : Règlement par CB sur **HelloAsso.fr**

Virement bancaire IBAN : FR76 1660 7003 3218 2212 0031 648

Chèque à l'ordre de "REPÈRE Méditerranée"

Membres citoyen

COTISATION

50 €

EN CAS DE COTISATION PAR CHÈQUE, MERCI DE L'ENVOYER À :
HUSSER Traiteur à l'attention d'Isabelle HUSSER ; Trésorière
1, rue Patrice LUMUMBA – ZAC Garosud – 34070 MONTPELLIER - communication@reper-med.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

NOM : PRÉNOM :

FONCTION : SOCIÉTÉ :

CA 2021 : DONT CA EVENEMENTIEL :

NOMBRE SALARIÉS :

ANNÉE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ :

- Adhère aux valeurs et m'engage à respecter les règles de Déontologie de l'Association et au règlement intérieur
- M'engage à respecter les bonnes pratiques et les valeurs de la RSE spécifiques à mon métier :
 - Démarche responsable sur le plan environnemental
 - Démarche responsable et respectueuse sur le plan commercial
 - Démarche responsable dans ma politique d'achat pour soutenir le territoire
 - Démarche responsable dans ma politique sociale en privilégiant les emplois de main d'œuvre locale.
- Je certifie respecter les critères d'adhésion ainsi que l'ensemble du Règlement Intérieur :
 - Être une entreprise, entité ou organisation professionnelle du secteur de l'évènementiel dont le siège social ou un de ses établissements est installé sur l'arc méditerranéen
 - Justifier d'au moins un exercice social
 - Respecter un pourcentage minimum de chiffre d'Affaires 2021 dédié à l'évènementiel en fonction de mon collègue (merci d'entourer l'activité qui vous concerne) :

- **Lieux d'accueil** : 10% du CA

- Hôtellerie avec salle dédiée aux réceptions ou à l'évènementiel
- Espaces de réception
- Espaces de salons et congrès
- Espaces de loisirs et de culture

- **Producteurs/Organisateurs** : 50% du CA

- Agences évènementielles
- Agences réceptives
- Producteurs d'événements
- Clubs professionnels

- **Prestataires de services** : 25% du CA

- Restauration Évènementielle
- Loueurs de structures, matériels et décorations évènementielles
- Standistes et fabrication de supports évènementiels
- Supports techniques (*Son, lumière, vidéo, interprétariat, ...*)
- Autres prestataires de services (*photographes, imprimeurs, graphistes, agences de relations publiques, agences de sécurité, hôtesse d'accueil, agences de travail temporaire et de placement de main d'œuvre ...*)
- Animations évènementielles et artistiques
- Transports/logistiques

- Je ne répons pas pour l'instant aux critères ci-dessus mais je sollicite la commission des adhésions pour obtenir une dérogation et soumettre ma candidature pour les raisons suivantes :

..... FAIT À LE

SIGNATURE :

